



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

® US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 03-avr.-2024

Date de révision 01-nov.-2024

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Signature Series Ultra-Low Viscosity 100% Synthetic Automatic Transmission Fluid

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit ULV

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Liquide à transmission

Restrictions d'utilisation Éviter la formation de brouillards

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

AMSOIL INC.
Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide St. W
Toronto, ON, Canada M5H 4E3
T: +1 877-822-5172

Adresse du fabricant

AMSOIL INC.
One AMSOIL Center
Superior, WI 54880, Etats-Unis
T: +1 715-392-7101

Courriel compliance@amsoil.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence "CHEMTREC: aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970
(Appels collectifs acceptés) 24/7"

2. Identification des dangers

Classification

Danger par aspiration

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Conseils de prudence - Réponse

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|--|-------------|------------|
| Produits de réaction du 1-décène, hydrogéné | 68649-12-7 | 0-78.5 |
| Produits de réaction de 1-décène, 1-dodécène et 1-octène, hydrogénés | 163149-28-8 | 0-78.5 |
| Produits de réaction du 1-décène et du 1-dodécène, hydrogénés | 151006-60-9 | 0-78.5 |
| Huile de base | 72623-87-1 | 7-13 |
| Huile de base | 64742-54-7 | 0-5 |
| Huile de base | 64742-65-0 | 0-5 |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Apports chimiques

La classification comme cancérigène ne s'applique pas car il peut être établi que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Déplacer à l'air frais. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé

devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

| | |
|--|---|
| Contact avec les yeux | Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. |
| Contact avec la peau | Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. |
| Ingestion | DANGER D'ASPIRATION PAR INGESTION - PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET CAUSER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. |
| Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins | S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|---|
| Symptômes | Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. |
| Effets d'une exposition | Aucun renseignement disponible. |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|--------------------------|--|
| Note aux médecins | En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques. |
|--------------------------|--|

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO ₂), une poudre extinctrice, une mousse anti-alcool. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. |
| Produits de combustion dangereux | Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée). |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité au choc | Aucun. |
| Sensibilité à la décharge électrostatique | Aucun. |

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|--|
| Précautions personnelles | S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. |
| Autres renseignements | Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. |
| Pour les intervenants d'urgence | Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|---------------------------------------|---|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). Nettoyer la surface contaminée à fond. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. |
| Références à d'autres sections | Pour plus d'informations, voir: Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; Section 12: Données écologiques; Section 13: Données sur l'élimination du produit. |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|--|--|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec le produit utilisé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver à fond après manutention. |
|--|--|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. |
|---------------------------------|---|

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

| | |
|-----------------------------|---|
| Limites d'exposition | Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit qui possèdent une valeur PEL ou TLV, ou une autre limite d'exposition recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants ne possèdent pas de limites d'exposition connues. Dans des conditions qui peuvent générer des brumes, les limites d'exposition suivantes sont recommandées: Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): 5 mg/m ³ . Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): 10 mg/m ³ . |
|-----------------------------|---|

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|-----------------------------|---|---------------------------------|--|
| Huile de base 64742-54-7 | TWA: 5 mg/m ³ (inhalable fraction) | Not applicable N/A | Not applicable N/A |
| Huile de base 64742-65-0 | TWA: 5 mg/m ³ (inhalable fraction) | PEL: 5 mg/m ³ (mist) | REL: 5 mg/m ³ (mist) STEL: 10 mg/m ³ (mist) REL: 350 mg/m ³ Ceiling limit: 1,800 mg/m ³ |

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle biologique | Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région. |
|--|--|

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il existe un risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains S'il existe un risque de contact : Porter des gants appropriés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier.

Protection de la peau et du corps S'il existe un risque de contact : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires. En cas d'exposition au brouillard, à la pulvérisation ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire et une tenue de protection individuelles appropriées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|----------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Rouge |
| Odeur | Hydrocarbures légers |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

| | | |
|---|-------------------|--|
| pH | | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion / point de congélation | | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et plage d'ébullition | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | 220 °C / 428.0 °F | Méthode Cleveland en vase ouvert ASTM D 92 |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative | | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | 0.8309 | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans l'eau | | Aucune donnée disponible |
| Solubilité(s) | | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage | | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | 20.5 cSt @ 40 °C | |

| | | |
|---------------------|------------------|---------------------------------------|
| Viscosité dynamique | 4.5 cSt @ 100 °C | ASTM D445 Aucune donnée disponible |
|---------------------|------------------|---------------------------------------|

Autres renseignements

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible. |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible. |
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible |
| Point d'écoulement | -62 °C [ASTM D 97] |
| Point de feu | 242 °C (COC)[ASTM D 92] |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique du liquide | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Matières incompatibles | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée). |

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact avec les yeux | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation. |
| Contact avec la peau | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Ingestion | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. |
|------------------|---|

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Produits de réaction du 1-décène, hydrogéné | > 5000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | - |
| Produits de réaction du 1-décène et du 1-dodécène, hydrogénés | - | - | < 4800 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Huile de base | > 5000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | >5 mg/L (Rat) 4 h |
| Huile de base | > 5000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rabbit) | > 5530 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Huile de base | > 5000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rabbit) | > 5530 mg/m ³ (Rat) 4 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|-----------------------------|-------|---------|-------|------|
| Huile de base 64742-54-7 | A2 | Group 1 | Known | x |
| Huile de base 64742-65-0 | A2 | - | Known | X |

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|-----------------------------|---------------------------|---|-----------------------------------|---|
| Huile de base 72623-87-1 | - | LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna) |
| Huile de base 64742-54-7 | - | LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna) |
| Huile de base 64742-65-0 | - | LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna) |

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| Produits de réaction du 1-décène, hydrogéné 68649-12-7 | 5 |

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) .:

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

| Nom chimique | Proposition 65 de la Californie |
|---------------------------------|---|
| Éthylbenzène - 100-41-4 | Carcinogen |
| Soufre (dioxyde de) - 7446-09-5 | Developmental |
| Naphtaline - 91-20-3 | Carcinogen |
| Méthanol - 67-56-1 | Developmental |
| Trimethyl phosphate - 512-56-1 | Carcinogen |
| Benzène - 71-43-2 | Carcinogen Developmental Male Reproductive |
| Toluène - 108-88-3 | Developmental |
| Plomb - 7439-92-1 | Carcinogen Developmental Female Reproductive Male Reproductive |
| Cadmium - 7440-43-9 | Carcinogen Developmental Male Reproductive |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|-----------------------------|------------|---------------|--------------|
| Huile de base 64742-55-8 | - | X | - |
| Huile de base 64742-56-9 | - | X | - |
| Phosphonate de dibutyle | - | X | X |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 1809-19-4 | | | |
| Xylène 1330-20-7 | X | X | X |
| Éthylbenzène 100-41-4 | X | X | X |
| Soufre (dioxyde de) 7446-09-5 | X | X | X |
| Naphtaline 91-20-3 | X | X | X |
| Méthanol 67-56-1 | X | X | X |
| Triméthyl phosphate 512-56-1 | - | X | - |
| Benzène 71-43-2 | X | X | X |
| Acide phosphorique 7664-38-2 | X | X | X |
| Toluène 108-88-3 | X | X | X |
| Arsenic 7440-38-2 | X | X | X |
| Plomb 7439-92-1 | X | X | X |
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 | X | X | X |
| Cadmium 7440-43-9 | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes

cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation de la peau

+ Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux

États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 03-avr.-2024

Date de révision 01-nov.-2024

Note de révision Sections de la FS mises à jour: 2, 3, 8, 11, 12, 15.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique